



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines

DECISION MUNICIPALE N° 2025.38

78170

**CONVENTION D'EXPOSITION  
EXPOSITION « CORRESPONDANCES. RÉTROSPECTIVE D'ANNA FILIMONOVA »  
Du 11 septembre 2025 au 5 octobre 2025**

**Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2020.02.01, en date du 9 juin 2020, portant délégation de compétence à Monsieur le Maire,

**Vu** l'arrêté municipal n°2025.37 du 18 juillet 2025 portant délégation temporaire de fonctions et de signature à Monsieur Pierre SOUDRY, 2<sup>e</sup> adjoint au Maire,

**Considérant** l'organisation de l'exposition *Correspondances. Rétrospective d'Anna Filimonova* dans les Salons d'exposition de l'Hôtel de Ville du 11 septembre au 5 octobre 2025,

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

De signer une convention d'exposition avec l'artiste Anna Filimonova, demeurant 4 rue Edmond Rousse 75014 PARIS.

Cette convention régit les modalités de transport, de réception, de conservation et de restitution des œuvres ainsi que les droits et obligations de l'artiste et de la Ville.

**Article 2 :**

Pour le prêt de ses œuvres, l'artiste percevra des droits d'exposition s'élevant à 250 € H.T. (dispense de TVA).

**Article 3 :**

Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

**Article 4 :**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 21 août 2025.

Pour le Maire empêché



Pierre SOUDRY  
2<sup>e</sup> adjoint au Maire

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20250821-2025-38-AR  
Date de réception préfecture : 27/08/2025